



## Conditions Générales de Vente Esprit Canin &Co

### **Article 1 : Préambule :**

Esprit Canin &Co propose diverses prestations à savoir : Pension familiale (canine, Féline, NAC), Garderie Canine (demi-journée ou journée complète), des massages bien-être, des activités d'éducation, des activités sportives, des promenades et du toilettage. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées ci-dessus.

### **Article 2 : Nos Horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Les visites, l'accueil et les départs de vos compagnons s'effectuent exclusivement sur rendez-vous. Pour le bien-être des pensionnaires et du personnel de la pension, nous vous remercions de respecter les horaires convenus. Dans le cas où les horaires de RDV ne seraient pas respectés (+30min de différence) et non justifiés auprès d'Esprit Canin &Co, une majoration de 10€ sera appliquée.

### **Article 3 : Conditions de refus et d'acceptation de l'animal**

Ne sont admis que les animaux identifiés et à jour de vaccination (+ de 15 jours et moins d'un an) contre la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Piroplasmose (CHPPi). Le carnet de vaccination et les papiers d'identification devront obligatoirement être remis à la pension durant le séjour. Les animaux agressifs envers les humains ne sont pas admis. Esprit Canin &Co se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux. Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tout dommage éventuel causé par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable à la pension.

### **Article 4 : Conseil avant un séjour**

Il est conseillé de faire un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension. Si un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension ou un problème de santé est constaté, l'animal recevra, aux frais du propriétaire, un traitement anti parasitaire ou une visite vétérinaire. Si votre animal est allergique à certaines substances, merci de l'indiquer sur le formulaire qui sera complété lors de l'arrivée en pension. Le propriétaire, souhaitant que son animal soit promené avec d'autres animaux, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures, blessures...). Pour éviter tout problème intestinal, il est conseillé de fournir l'alimentation de l'animal. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension nourrira l'animal avec ses propres croquettes/aliments adaptés à l'espèce. Tout pensionnaire recevra quotidiennement un repas correspondant aux recommandations de son propriétaire. Une pré visite est recommandée, elle vous permet de visiter la pension, permet que le caractère de l'animal soit vérifié et que tous les documents soient complets.

### **Article 5 : Réservation, facturation et modes de paiement**

Le prix journalier comprend : l'hébergement, les balades ou activités diverses, les câlins et l'hygiène. Le prix journalier ne comprend pas : les soins médicaux éventuels. Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'animal.

Modes de paiement acceptés : Espèce, virement bancaire ou paiement CB. Un acompte, correspondant à 40% du séjour, sera demandé pour toute réservation.

Les Conditions Générales de Vente devront être signées et remises avec l'acompte pour toute confirmation de séjour. Le solde de la prestation doit être réglé à l'arrivée de l'animal. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal.

### **Les Tarifs sont les suivants :**

- Hébergement familial Chien : 25€ par jour
- Hébergement familial Chien de plus de 40kgs : 30€ par jour
- Hébergement familial Chat : 20€ par jour
- Hébergement familial NAC : 14€ par jour



Garderie Canine demi-journée (4h) : 8€

Garderie Canine journée (8h) : 16€

Chaque heure supplémentaire : +2€

Promenade de 30 min : 15€

Visite à domicile : sur devis

Activités Canines : sur devis

Toilettage : sur devis

Education : 1 Séance individuelle : 40€

Education : Forfait de 5 Séances individuelles : 175€

Massage bien-être canin : 35€

#### **Article 6 : Arrivée et départ de l'animal**

L'arrivée et le départ doivent être réalisés par le propriétaire de l'animal ; si une autre personne le fait, la pension doit être prévenue. A l'arrivée de l'animal, le carnet de vaccination doit impérativement être remis à la pension. L'arrivée et le départ de vos compagnons se font exclusivement sur rendez-vous (voir article 2).

#### **Article 7 : Responsabilité**

Nous mettons tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais nous déclinons toute responsabilité dans le cas suivant : • Fugue. Le propriétaire est conscient de la hauteur des clôtures de l'ensemble de la propriété et du portail.

#### **Article 8 : Objets personnels**

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte.

#### **Article 9 : Maladies**

Le propriétaire s'engage à avertir le professionnel des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à Esprit Canin &Co de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Le remboursement de ces frais devra intervenir sans délai.

#### **Article 10 : Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais. Tout animal âgé de 10 ans ou plus ne sera pas autopsié sauf demande expresse du propriétaire.

#### **Article 11 : Abandon**

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la pension. A défaut, deux jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

#### **Article 12 : Droit à l'image de l'animal**

Le propriétaire de l'animal autorise Esprit Canin &Co à capturer et utiliser des photographies et/ou vidéos de son animal pendant son séjour. Ces images pourront être diffusées sur les supports de communication de l'établissement (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.), à des fins illustratives.

Si le propriétaire souhaite s'opposer à cette utilisation, il devra notifier son refus par écrit avant le début du séjour.



### **Article 13 : Droit de transport de l'animal**

Le propriétaire autorise Esprit Canin &Co à transporter son animal dans un rayon de maximum 65 km autour de l'établissement lorsque cela est nécessaire, notamment pour des consultations vétérinaires, des activités éducatives, promenade ou tout déplacement visant à assurer son bien-être. Tout transport au-delà de cette distance nécessitera une autorisation écrite du propriétaire, sauf en cas d'urgence vétérinaire nécessitant une intervention immédiate.

### **Article 14 : Politique d'annulation**

Pour tout séjour d'une durée supérieure à trois (3) jours, un acompte de 40 % du montant total du séjour pourra être demandé au propriétaire de l'animal au moment de la réservation. Cet acompte valide la réservation et sera déduit du montant total dû à l'arrivée de l'animal.

En cas d'annulation par le propriétaire dans le cadre d'une pension d'une durée maximum de 7 jours :

- Si l'annulation intervient plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte pourra être reporté sur une future réservation dans un délai de 12 mois ou remboursé par l'établissement.
- Si l'annulation intervient dans les 72 heures précédant le début de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué et l'acompte sera conservé à titre de dédommagement

En cas d'annulation par le propriétaire dans le cadre d'une pension d'une durée supérieure à 7 jours :

- Si l'annulation intervient plus de 3 semaines avant le début du séjour, l'acompte pourra être reporté sur une future réservation dans un délai de 12 mois.
- Si l'annulation intervient moins de 3 semaines précédant le début de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué et l'acompte sera conservé à titre de dédommagement.

### **Article 15 : Chiens de catégorie**

Les chiens catégorisés ne sont pas admis.

### **Article 16 : Vétérinaire Sanitaire**

Notre pension dispose d'un vétérinaire Sanitaire dont les coordonnées sont les suivantes :

Clinique vétérinaire des Espinaux

Docteur Manon PERNALON

27 Av. Paul Valéry, 30340 Saint-Privat-Des-Vieux

### **Article 17 : Clause de récurrence et d'application des Conditions Générales de Vente**

- 1. Application des Conditions Générales de Vente** Les présentes Conditions Générales de Vente Les Conditions Générales de Vente (CGV) actuelles s'appliquent à toute commande/prestation passée auprès d'Esprit Canin &Co par un client, qu'il soit professionnel ou consommateur. En validant une commande/prestation, le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve.
- 2. Pérennité et Récurrence des Conditions** Les CGV présentes sont réputées applicables à chaque commande/Prestation effectuée par le client, y compris en cas de commandes/prestations récurrentes ou d'abonnements souscrits auprès d'Esprit Canin &Co. Toute modification des CGV sera notifiée au client et s'appliquera aux nouvelles commandes/Prestations effectuées postérieurement à la date de mise en vigueur des nouvelles conditions.
- 3. Renouvellement et Acceptation Tacite** Dans le cadre d'un abonnement ou d'une commande/Prestation récurrente, le client accepte que les CGV présentes continuent de s'appliquer automatiquement aux périodes de renouvellement, sauf résiliation formelle écrite de la part du client.



#### 4. **Modification des CGV**

Esprit Canin &Co se réserve le droit de modifier les CGV présentes à tout moment. Les nouvelles CGV seront applicables dès leur publication sur le site internet et/ou leur communication au client. Toute commande/Prestation ultérieure à cette mise à jour vaudra acceptation des nouvelles CGV.

Nom et prénom du client :

Espèce et Nom de l'animal :

Type de prestation et Date(s) de la prestation :

Signature + Mention suivante :

« Bon pour accord des CGV, vaut pour contrat »

Date :